

Important: toutes les données doivent être fournies pour que la carte puisse être émise et pour que toutes les prestations de la carte puissent être activées.

1. Données de l'entreprise

Veuillez compléter tous les champs et indiquer le nom d'une personne de contact pour d'éventuelles questions.

Entreprise	
Adresse du siège	Exercice d'une activité commerciale/industrielle: <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
NPA/lieu	Société opérationnelle <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Téléphone	Dispose de ses propres locaux (en propriété ou en location) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Fax	Dispose de son personnel propre <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
E-mail	
Siège/filiale	Activité principale (description détaillée):
Holding/appartenance à un groupe	
Forme juridique	
Date de fondation	
Inscription au registre du commerce en date du	
Capital initial: CHF	Personne de contact <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame
Capital libéré: CHF	Nom _____
Nombre d'employés	Prénom _____
	Correspondance en: <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> I <input type="checkbox"/> E

2. Raison sociale

Veuillez indiquer la raison sociale à imprimer sur les Cornercard Business et les cartes Diners Club Corporate (20 caractères au max, espaces comprises).

3. Identification du détenteur du contrôle (données obligatoires)

Le cocontractant est:

une société cotée en bourse ou une filiale contrôlée majoritairement par une telle société, une société simple, une entreprise individuelle, une banque ou un autre intermédiaire financier (négociants en valeurs mobilières, direction de fonds, etc. ayant siège en Suisse) ou une autorité.
Continuer au paragraphe 4. Décomptes mensuels.

une société anonyme (SA), une société à responsabilité limitée (Sàrl) ou autres formes juridiques. **Veuillez remplir le formulaire suivant:**

Identification du détenteur du contrôle de personnes morales et de sociétés de personnes exerçant une activité opérationnelle et non cotées en bourse

(Formulaire K selon le chapitre 3 CDB)

L'entreprise déclare que la/les personne(s) physique(s) mentionnée(s) ci-dessous est/sont réputée(s) **détenrice(s) du contrôle:**

Est/Sont réputée(s) détenrice(s) du contrôle la/les personne(s) physique(s) qui contrôle(nt) en fin de compte le cocontractant en détenant, directement ou indirectement, seule(s) ou en agissant de concert avec des tiers, une participation à hauteur d'au minimum 25% du capital ou des parts de vote ou le contrôle(nt) d'une autre manière. Si le cocontractant est uniquement contrôlé par une ou plusieurs autre(s) personne(s) morale(s) non cotée(s) en bourse, il faut indiquer la/les personne(s) physique(s) en charge du contrôle – au sens précité – de cette/ces autre(s) personne(s) morale(s). La règle est la même si cette/ces personne(s) morale(s) est/sont à son/leur tour contrôlée(s) par une ou plusieurs autre(s) personne(s) morale(s) non cotée(s) en bourse, etc. Si aucune personne physique n'est identifiable, il faut indiquer l'identité du membre suprême de l'organe de direction du cocontractant.

Détenteur du contrôle 1

Nom	Prénom
Date de naissance	Lieu de naissance
Nationalité	
Adresse de domicile inclus pays	

Détenteur du contrôle 2

Nom	Prénom
Date de naissance	Lieu de naissance
Nationalité	
Adresse de domicile inclus pays	

Détenteur du contrôle 3

Nom	Prénom
Date de naissance	Lieu de naissance
Nationalité	
Adresse de domicile inclus pays	

L'entreprise s'engage à communiquer spontanément toute modification à l'émetteur de cartes. Le fait de remplir intentionnellement le présent formulaire de manière erronée est punissable (art. 251 du Code pénal suisse, faux dans les titres; peine encourue: peine privative de liberté jusqu'à cinq ans ou peine pécuniaire).

4. Décomptes mensuels

Vous avez le choix entre différents décomptes mensuels. Optez pour la variante carte de crédit et/ou prépayée.

4.1 Cornèrcard Business Visa et Mastercard® (prière de ne cocher qu'une seule variante)

Décompte individuel

Dans le cadre du décompte individuel, les titulaires de carte reçoivent un décompte mensuel individuel, avec détail des utilisations de carte et bulletin de versement, à leur adresse professionnelle ou privée indiquée sur la demande de carte. Cartes prépayées: adresse professionnelle ou adresse privée uniquement.

- à l'**adresse professionnelle** du titulaire
- à l'**adresse privée** du titulaire (en Suisse uniquement)
- décomptes mensuels individuels** de toutes les cartes sous forme groupée. Veuillez indiquer l'adresse correspondante au point 4.3.

Décompte récapitulatif

Dans le cadre du décompte récapitulatif, l'entreprise reçoit un décompte mensuel récapitulatif pour toutes les cartes. Vous avez le choix entre deux variantes, avec ou sans détail des utilisations de carte. Si vous optez pour la version sans détail des utilisations de carte, l'envoi de la liste des utilisations de carte à l'adresse professionnelle du titulaire est obligatoire. Veuillez indiquer l'adresse correspondante au point 4.3.

- pour toutes les cartes **avec détail des utilisations de carte**
- pour toutes les cartes **avec détail des utilisations de carte + listes** supplémentaires des utilisations de carte à l'adresse professionnelle du titulaire
- pour toutes les cartes sans détail des utilisations de carte + **listes** supplémentaires des **utilisations de carte** à l'adresse professionnelle du titulaire.

4.2 Cartes Diners Club Corporate

L'entreprise reçoit la liste des utilisations des cartes, c'est-à-dire un récapitulatif de toutes les cartes et de leurs utilisations. Veuillez indiquer l'adresse correspondante au point 4.3.

- Liste des utilisations des cartes (facultative)

4.3 Adresse pour les décomptes mensuels individuels groupés, les décomptes récapitulatifs et les récapitulatifs:

Entreprise
Personne de contact
Rue/n°
NPA/lieu

5. Coordonnées bancaires/postales suisses de l'entreprise requérante

Banque
IBAN (sans espaces)

Au nom de l'entreprise requérante, nous confirmons en signant la présente demande que les coordonnées bancaires CH déclarées ici sont valables et qu'elles sont gérées par la banque correspondante au nom de l'entreprise requérante.

Possibilités de paiement

Dans la variante standard, vous recevez un bulletin de versement par décompte mensuel. Sur demande, vous avez la possibilité de recourir au système de recouvrement direct LSV+ pour toutes vos cartes (uniquement CHF et EUR).

- Système de recouvrement direct LSV+

6. Déclaration

Veillez lire attentivement la déclaration avec les conditions de la Cornèrcard Business et Diners Club Corporate.

L'entreprise soussignée demande en son nom et en celui de la/des personne/-s (ci-après «titulaire») citée/-s **sur la demande de carte séparée** l'établissement de cartes de crédit Cornèrcard Business Visa/Mastercard® et/ou de Cornèrcard Business Reload Visa et/ou de cartes Diners Club Corporate. Elle confirme l'exactitude des indications fournies dans la présente demande. Elle déclare avoir vu et compris les **Conditions Générales** (ci-après «CG») pour les cartes de paiement Visa, Mastercard et Diners Club de la Cornèr Banque SA (ci-après «banque»), émises par Cornèrcard, et reconnaître les obligations qui en découlent. **Les CG peuvent être consultées à tout moment sur cornercard.ch ou sur dinersclub.ch ou commandées au +41 91 800 32 34 (Visa/Mastercard) ou au +41 58 880 88 00 (Diners Club).** L'entreprise se déclare **débitrice solidaire** de toutes les dettes engendrées par l'utilisation des cartes Visa/Mastercard/Diners Club demandées et/ou émises. Elle reconnaît **Lugano comme for juridique exclusif**. La banque est autorisée à recueillir toutes les informations jugées nécessaires concernant l'entreprise et les futurs titulaires et à rejeter cette demande sans en justifier les raisons ou à émettre une carte prépayée au lieu de la carte de crédit demandée. L'entreprise s'engage à communiquer spontanément toute modification du détenteur du contrôle ainsi que l'ayant droit économique (le cas échéant) à la banque. Lorsque les demandes de cartes séparées sont acceptées, le titulaire reçoit les cartes demandées et la version intégrale des CG ainsi qu'un code NIP individuel, qui permet au titulaire d'effectuer des retraits en argent liquide. Pour les cartes de crédit, le retrait d'argent liquide est possible, pour autant que l'entreprise l'ait explicitement requis dans la demande de carte. Les Conditions Générales d'Assurance («CGA») des assurances qui sont automatiquement et gratuitement incluses dans les produits Cornèrcard, respectivement qui sont comprises en plus sur demande et moyennant paiement peuvent être consultées à tout moment sur cornercard.ch/it/cg pour Visa/Mastercard ou sur dinersclub.ch/it/cg pour Diners Club. Les primes y relatives seront automatiquement débitées de la carte. **L'utilisation et/ou la signature** de chaque **carte** constituent/constitue la confirmation que le titulaire a lu et compris les **CG** et les **CGA** concernées et qu'il **les accepte** sans réserve. L'entreprise peut aussi, sur la base du présent contrat général et par formulaire de demande séparé, demander l'ouverture d'un Diners Club Corporate Travel Account (CTA).

L'utilisation de la carte/du CTA au-delà de la limite de dépenses est illicite; reste réservée l'obligation de rembourser immédiatement les dépassements de la limite de dépenses, et ce, pour le montant total. **Prix, intérêts et frais:** les prix, intérêts et frais débités pour l'utilisation et l'administration de la carte sont définis dans un récapitulatif des prix, des intérêts et des frais qui peut être consulté à tout moment sur cornercard.ch/it/prix-business pour Visa/Mastercard ou sur dinersclub.ch/it/prix-corporate pour Diners Club ou commandé au +41 91 800 41 41 pour Visa/Mastercard ou au +41 58 880 88 00 pour Diners Club. Par ailleurs, des frais de tiers et les dépenses occasionnées par l'entreprise et le titulaire peuvent leur être facturés. L'entreprise et le titulaire **déclarent accepter sans réserve ces prix, ces intérêts et ces frais.** Si l'entreprise ou le titulaire demandent un produit supplémentaire de Cornèrcard ou souhaitent passer à un autre produit, la cotisation annuelle ou la finance d'adhésion relative à ce produit spécifique s'appliquera. Ces tarifs peuvent eux aussi être consultés ou commandés via les coordonnées mentionnées ci-dessus. **Taux de change:** les dépenses effectuées en monnaie étrangère sont soumises au taux de change retail de la banque (pour les cartes Visa/Mastercard) ou au taux de change de Diners Club International (pour les cartes Diners Club) le jour de la comptabilisation. Leur montant est augmenté de frais administratifs monnaies étrangères. **Autorisation:** l'entreprise et le titulaire autorisent la banque à enregistrer, à traiter, à utiliser et à évaluer leurs données liées au contrat et aux transactions pour traiter celles-ci à des fins de marketing et d'étude de marché et pour créer des profils de clients. Ces opérations permettront à l'entreprise et au titulaire de recevoir à l'adresse de l'entreprise et/ou à celle du titulaire, via e-mail ou par SMS des conseils personnalisés et faciliteront l'envoi d'offres sur mesure de la banque et d'informations relatives aux produits et aux prestations proposés par la banque. L'entreprise et le titulaire peuvent trouver des précisions concernant la politique de la banque en matière de protection des données sur cornercard.ch L'entreprise et le titulaire autorisent en outre la banque à transmettre leurs données personnelles ainsi que les données de la carte et des transactions à des entreprises partenaires avec lesquelles la banque est liée directement ou indirectement par contrat et qui fournissent les prestations particulières relatives à la carte que l'entreprise et le titulaire ont choisie, dans la mesure où ces données sont nécessaires à l'administration, à l'exécution et à la facturation desdites prestations. L'entreprise et le titulaire prennent connaissance et acceptent le fait que ces entreprises partenaires déterminent à leur entière discrétion les prestations supplémentaires qu'elles fourniront et ils l'acceptent.

Édition 09.2017

7. Intermédiation en assurance, recours à des tiers et protection des données

L'entreprise prend note qu'en cas d'**intermédiation de contrats d'assurance**, seul l'assureur est tenu responsable des erreurs, des négligences ou des renseignements erronés fournis. **Les données personnelles, mises à disposition dans le cadre des assurances, peuvent être transmises aux assureurs** et sont traitées par la banque et les assureurs exclusivement aux fins de conclusion et d'administration du contrat d'assurance ainsi qu'en cas de sinistre. Les données personnelles peuvent être transmises à un tiers mandaté et/ou à une autre société du groupe de la banque dans le cadre de l'exécution du contrat d'assurance. Un transfert de données à l'étranger est également possible, dans la mesure où le pays tiers (du point de vue de la législation suisse en matière de protection des données) dispose d'une législation conforme en matière de protection des données. La banque est habilitée à mandater des tiers en Suisse ou à l'étranger pour l'exécution de l'ensemble ou d'une partie des prestations découlant de la relation contractuelle, y compris les programmes de fidélité (par exemple vérification de la demande, fabrication et personnalisation de la carte, exécution du contrat – y compris impression et envoi de toute correspondance et des décomptes mensuels –, services online, recouvrement, communication avec les clients, calcul des risques liés au crédit, trafic de paiements, IT) ainsi que dans le but d'améliorer les modèles d'évaluation des risques utilisés pour fixer la limite de dépenses et pour combattre la fraude. L'entreprise et le titulaire autorisent la banque à mettre à disposition de ces tiers et à envoyer, également à l'étranger, les données nécessaires à l'exécution diligente des tâches qui leur ont été assignées. Une transmission de données n'a lieu que si leurs destinataires s'engagent à les garder confidentielles, à respecter une protection des données appropriée et à veiller à ce que d'autres parties contractantes éventuelles respectent également ces obligations. Les données personnelles sont conservées sous forme électronique et/ou papier. L'entreprise prend également note qu'elle dispose de droits à l'information, conformément à la législation en matière de protection des données, et qu'elle peut, dans certaines circonstances, exiger la correction, le blocage ou la suppression de certaines données enregistrées par la banque. **L'entreprise peut trouver des précisions concernant la politique de la banque en matière de protection des données sur cornercard.ch**

Édition 02.2020

8. Signature de l'entreprise

Veillez apposer le timbre de l'entreprise. Les signataires doivent être inscrits au registre du commerce (signature individuelle ou collective).

Nom _____

Nom _____

Prénom _____

Prénom _____

Adresse privée: rue/n° _____

Adresse privée: rue/n° _____

NPA/lieu _____

NPA/lieu _____

Signature* _____

Signature* _____

Lieu/date _____

Timbre de l'entreprise

* Signature(s) valable(s) selon le registre du commerce (signature individuelle ou collective).

9. Documents requis

À ne pas oublier:

- Contract général signé
- Extrait du registre du commerce (peut être imprimé à partir de l'index central des raisons de commerce, zefix.ch)
- Copie d'une pièce d'identité authentifiée par un notaire ou un office postal du/des représentant/-s de l'entreprise
- Il est possible de désigner des personnes supplémentaires autorisées à signer au moyen du formulaire «Liste des personnes autorisées à signer», disponible sur cornercard.ch/it/business

Merci de retourner la demande de carte dûment remplie et signée à:
Cornèr Banca SA, Cornèrcard, Via Canova 16, 6901 Lugano.